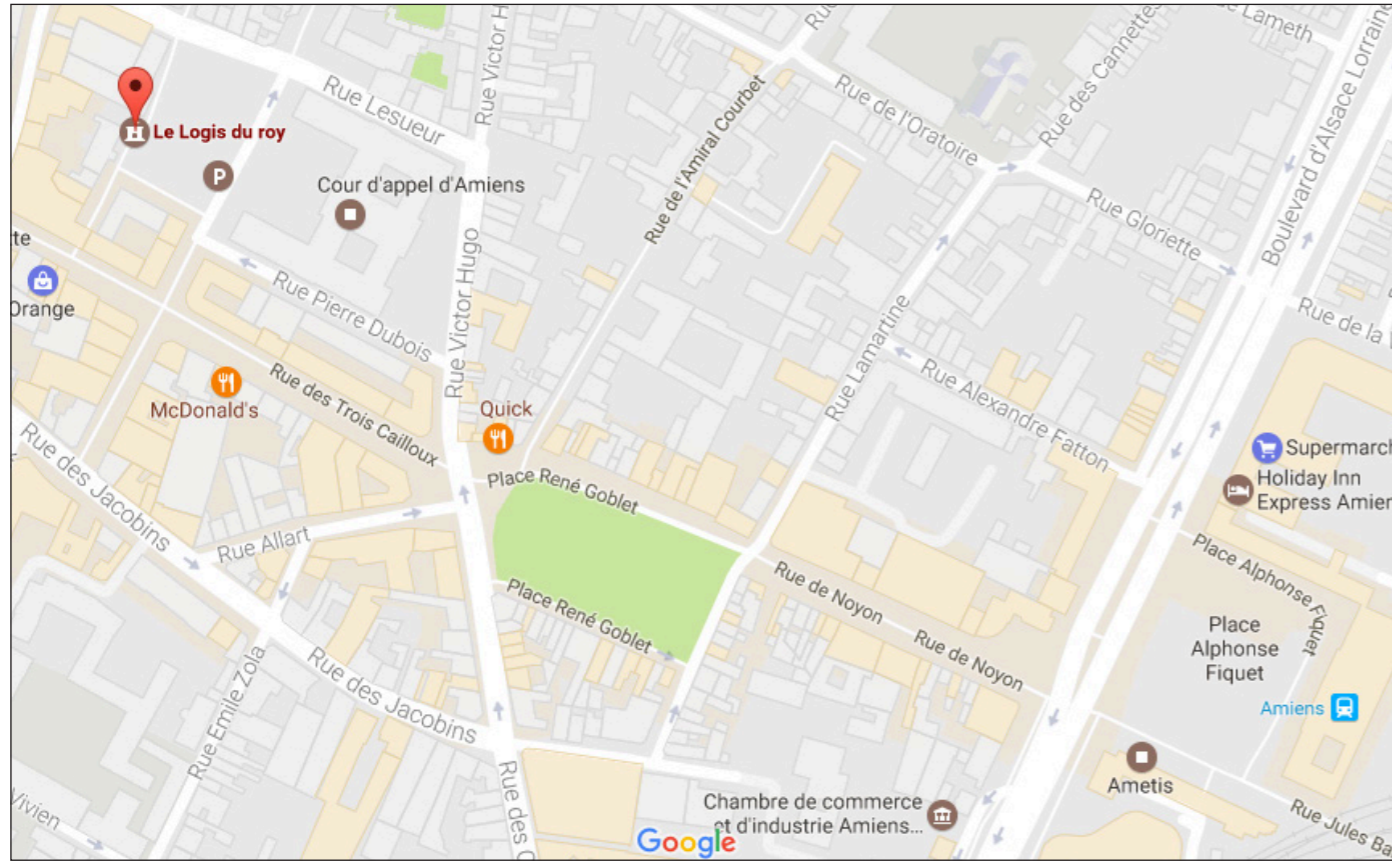
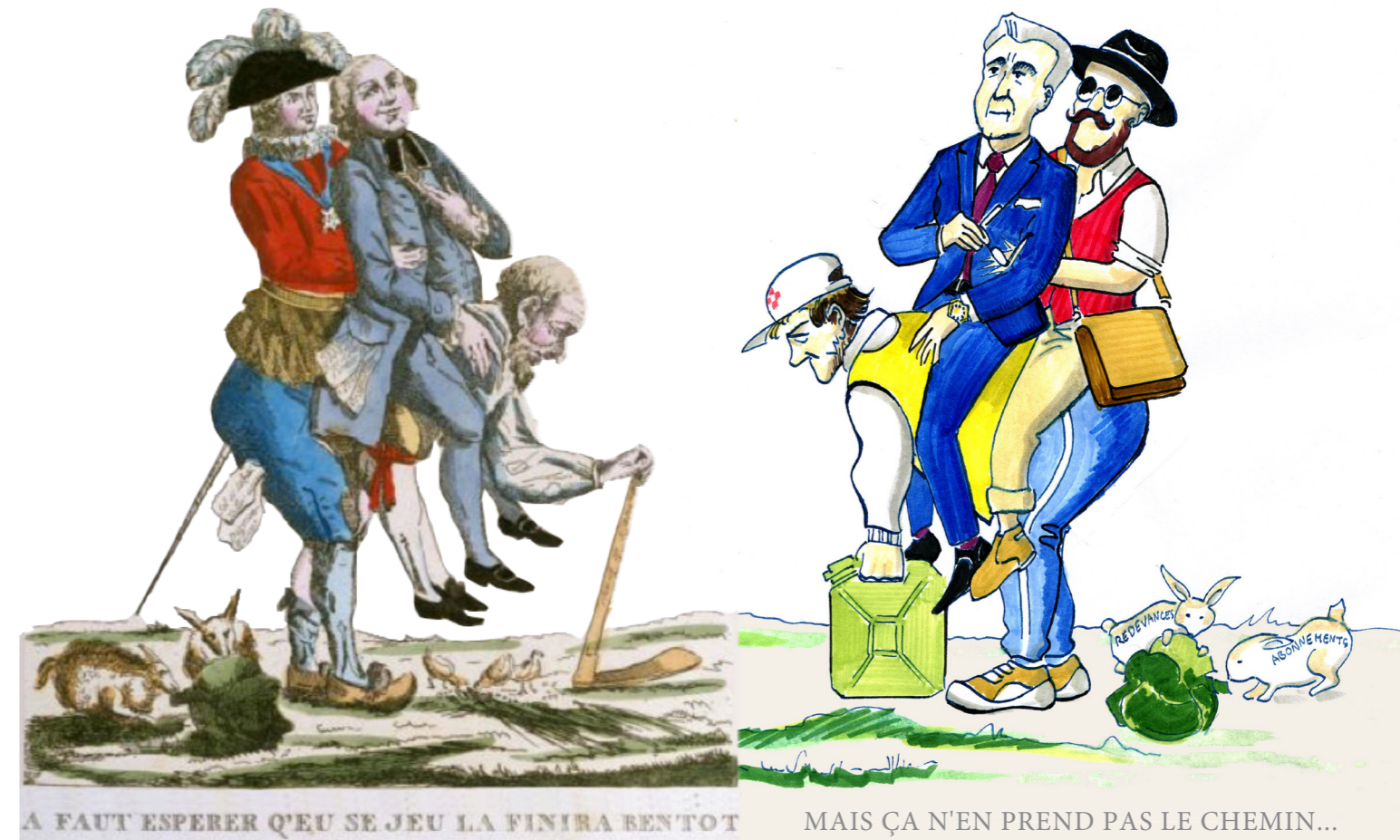


Parce que l'impôt est un prélèvement contraint – ou, tout du moins, pouvant se dispenser de l'accord du contribuable –, la question de sa justice est un problème constant. Il est certes possible, sinon tentant, d'y répondre sommairement en le considérant comme intrinsèquement injuste – Taxation is theft – ou de juger la question vaine puisque, juste ou non, l'impôt devra être payé – Nothing is certain but death and taxes ! Pourtant, à l'heure où le gouvernement français s'apprête à engager plusieurs réformes de la fiscalité, la justice fiscale semble à questionner sur plusieurs plans. Dans ses aspects les plus concrets, elle se donne bien sûr immédiatement à voir dans l'organisation, le fonctionnement et les réformes successives du système fiscal. Cependant, l'incontestable technicité de la matière – souvent fantasmée comme forcément attentatoire aux intérêts particuliers – ne doit pas dissimuler l'importance des questions qui s'y jouent. En effet, à travers l'idée de justice fiscale, c'est toute une conception du monde – et aujourd'hui, particulièrement, une conception de l'État et de ses missions – qui apparaît derrière la technique juridique. Pour saisir l'ambiguïté de cette double dimension, l'analyse historique se révèle essentielle. Permettant d'envisager l'évolution du système fiscal en fonction des contextes, des inflexions politiques et des ambitions du temps, elle seule permet une analyse fine des enjeux les plus contemporains en leur offrant la mise en perspective qu'ils méritent. C'est donc à travers ces trois dimensions – fiscale, théorique et historique – profondément imbriquées que l'on se propose de questionner ici la justice fiscale.



■ Conception : Direction de la recherche UPJV ■ Impression : Reprographie UPJV ■ Dessin : Emmanuel de Crouy-Chanel ■

Regards croisés sur la justice fiscale (X^e-XXI^e siècle) Égalité ou statuts particuliers ?



Logis du Roy - Square Jules Bocquet - Amiens

Sous la direction scientifique de :
Emmanuel de CROUY-CHANEL, Cédric GLINEUR, Céline HUSSON-ROCHCONGAR

Contact : sabine.leriche@u-picardie.fr

– Jeudi 4 avril 2019 –

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture du colloque

- Allocution du Président de l'Université de Picardie Jules Verne (sous réserve)
- Mot d'ouverture du Pr. **CABANNES**, Président de la Société Française de Finances Publiques
- Mot d'ouverture des organisateurs

I - Concevoir la justice fiscale

- Session 1 -

L'attente de justice fiscale

Sous la présidence de **Jacques CHEVALLIER**,
Professeur émérite de droit public
à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

10h00 **Damien SALLES** - Professeur d'histoire du droit, Université de Poitiers

« L'idéal de la justice fiscale dans les mazarinades »

10h20 **Céline HUSSON-ROCHCONGAR** - Maître de conférences en droit public, Université de Picardie Jules Verne

« Peut-on encore parler de « justice fiscale » ? »

10h40 Discussion

11h00 Pause

- Session 2 -

Théories et représentations de la justice fiscale

Sous la présidence de **Sébastien KOTT**

Professeur de droit public à l'Université de Poitiers

11h20 **Thérèse CARVALHO**, Maître de conférences en histoire du droit, Université de Lyon

« Les physiocrates et la justice fiscale »

11h40 **Anne-Sophie CHAMBOST**, Professeur d'histoire du droit, Université de Saint-Étienne

« La justice fiscale chez Proudhon : évolution d'un concept (1846-1861) »

12h00 **Fabrice BIN**, Maître de conférences en droit public, Université Toulouse 1-Capitole

« À l'ombre du positivisme : quelle place pour une doctrine de la justice fiscale propre aux juristes fiscalistes (XIX^e-XX^e siècle) ? »

12h20 Discussion

12h40 Déjeuner

- Session 3 -

L'émergence de la justice fiscale

Sous la présidence de **Albert RIGAUDIÈRE**
Professeur émérite d'histoire du droit à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, Membre de l'Institut

14h00 **Nicolas LEROY**, Professeur d'histoire du droit, Université de Nîmes

« Les privilèges fiscaux dans les chartes municipales du Midi au Moyen Âge »

14h20 **Simon WATTEYNE**, Doctorant, Université Libre de Bruxelles

« L'État fiscal belge et la question de la justice dans l'impôt (1914-1921) »

14h40 **Katia WEIDENFELD**, Professeure d'histoire du droit, École des Chartes

« L'introduction de la publicité des rôles et la justice fiscale dans la réforme de 1926 »

15h00 **Hugues RABAULT**, Professeur de droit public, Université d'Évry Val-d'Essonne

« La stabilisation du système fiscal par le droit »

15h20 Discussion

15h40 Pause

II - Mettre en œuvre la justice fiscale

- Session 1 -

La justice fiscale comme indifférenciation

Sous la présidence de **Olivier GASPON**

Président de la chambre fiscale
au Tribunal administratif d'Amiens (sous réserve)

16h00 **Cédric GLINEUR**, Professeur d'histoire du droit, Université de Picardie Jules Verne

« Quelle justice fiscale dans la législation royale d'Ancien Régime ? »

16h20 **Clément CHEVEREAU**, Doctorant en histoire du droit, Université de Poitiers

« Le contentieux des vingtièmes et les catastrophes naturelles. L'exemple du Poitou (XVIII^e siècle) »

16h40 **Elena DANESCU**, Docteure en histoire, Université du Luxembourg

« Competition, convergence, harmonisation – a comparative analysis of the taxation in Be-Ne-Lux States (1945-1992) »

17h00 Discussion

17h30 Conclusion des travaux de la journée

20h00 Dîner

– Vendredi 5 avril 2019 –

9h00 Accueil des participants

- Session 2 -

Une justice fiscale "sur mesure"

Sous la présidence de **Michel BORGETTO**

Professeur de droit public
à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

9h30 **Isabelle RABAULT-MAZIERES**, Maître de conférences en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« La justice fiscale en temps de guerre : l'exemple de l'impôt de Solidarité Nationale de 1945 en France »

9h50 **Anaïs VANEL**, Doctorante en droit privé, Université de Limoges

« Justice fiscale et relation conjugale »

10h10 **Valérie VARNEROT**, Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Picardie Jules Verne

« Justice fiscale et surendettement »

10h30 Discussion

10h50 Pause

- Session 3 -

Paradoxes et contradictions dans la justice fiscale

Sous la présidence de **Frédérique OLIVAUX-RIGOUTAT** (sous réserve)

Procureure de la République adjointe
près le Tribunal de grande instance d'Amiens

11h10 **Julie BANNIER**, Doctorante en droit public, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

« Impôt unique contre impôt spécifique : quelques paradoxes autour de l'assiette de l'impôt et de la justice fiscale »

11h30 **Christophe FARQUET**, Chercheur au Fonds national suisse de la recherche scientifique

« De l'insoutenable légèreté de la justice fiscale après la Première Guerre mondiale. Contournement de l'impôt, compétition fiscale, centres offshore »

11h50 **Edoardo TRAVERSA**, Professeur de droit public, Université de Louvain

« Égalité fiscale et neutralité fiscale : les inégalités générées par la neutralisation des situations transfrontalières »

12h10 Discussion

12h30 Pause

- Session 4 -

Quel avenir pour la justice fiscale ?

Sous la présidence de **Marc LEROY**
Professeur de sociologie à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Vice-Président de la Société Française de Finances Publiques

14h00 **Céline VIESSANT**, Professeure de droit public, Université d'Aix-Marseille

« Justice fiscale et Union européenne »

14h20 **Audrey ROSA**, Maître de conférences en droit public, Université de Lille

« L'intérêt relatif des juristes pour la justice fiscale »

14h40 **Benoît TINE**, Enseignant-chercheur en sociologie, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

« L'incivisme fiscal au prisme du développement local en Casamance : sociologie des représentations sociales d'une forme de déviance »

15h00 **Emmanuel de CROUY-CHANEL**, Professeur de droit public, Université de Picardie Jules Verne

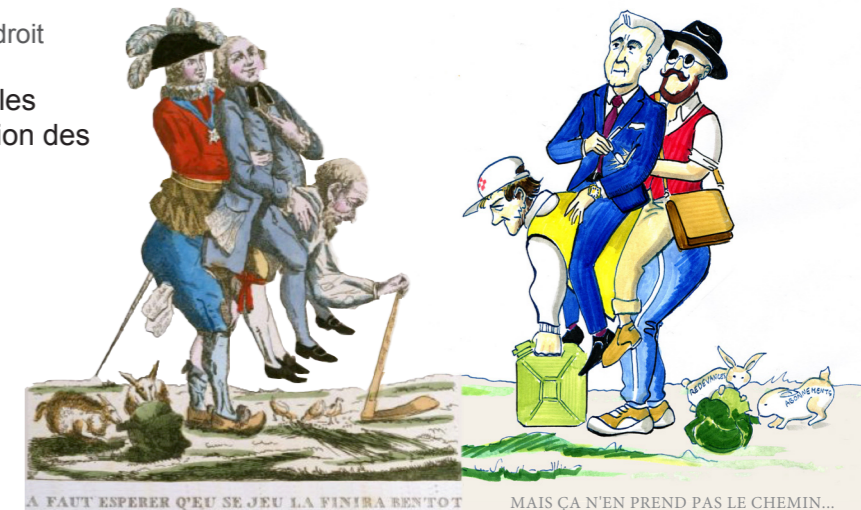
« De l'égalité des contribuables à la responsabilité du contribuable »

15h20 Discussion

16h00 **Conclusions**

Michel BOUVIER, Professeur émérite de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Président de FONDAFIP, Directeur de la Revue Française de Finances Publiques

16h30 Clôture du colloque



À FAUT ESPERER Q'EU SE JEU LA FINIRA BENTOT MAIS ÇA N'EN PREND PAS LE CHEMIN...